

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOYAN

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Noyan tenue le lundi 10 septembre 2018 à 19h35, au lieu ordinaire des sessions à laquelle sont présents, mesdames les conseillères Melissa Gushue et Connie Bleau, messieurs les conseillers Owen MacCallum et Randy R. Smith, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Réal Ryan.

Est présent, monsieur Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Absences motivées de madame la conseillère Sonia Chiasson et de monsieur le conseiller Nathan Kaiser.

2018-09-01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, appuyé de monsieur Owen MacCallum et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte l'ordre du jour tel que déposé, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

2018-09-02

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AOÛT 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018**

**Attendu que** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 7 août 2018 ;

**Attendu que** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux ;

**Il est proposé** par madame Melissa Gushue, appuyé de monsieur Owen MacCallum et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan adopte les procès-verbaux de la séance régulière du 6 août 2018 et de la séance extraordinaire du 7 août 2018.

Adoptée

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Aucun.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 juillet 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

- MRC du Haut-Richelieu – Résolution 15265-18 demandant au MAMOT le report du dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités d'Henryville, Noyan, Saint-Sébastien, Sainte-Anne-de-Sabrevois et Sainte-Brigided'Iberville, au plus tard le 1er novembre 2018.
- Demande d'aide financière de madame Teresa Gagnon au sujet de la Loi 28 sur la délimitation de la rivière Richelieu.
- Municipalité de Saint-Valentin – Résolution 2018-09-236 demandant à la MRC du Haut-Richelieu une modification du schéma d'aménagement en ce qui concerne les usages de permis en zone agricole.
- Commission scolaire des Hautes-Rivières – Invitation au lancement du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022.

## TRÉSORERIE

2018-09-03

### Adoption des comptes à payer en date du 31 août 2018

**Attendu que** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises ;

**Attendu que** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

**Il est proposé** par monsieur Randy R. Smith, appuyé de madame Connie Bleau et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise le paiement de la liste des comptes à payer tel que présentée en date du 31 août 2018 au montant de 66 991.43 \$ ainsi que toutes les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen demande qu'un fossé soit rempli près de la fondation d'un de ses bâtiments près de la rue MacCallum.

### AVIS DE MOTION

2018-09-04

### Avis de motion en vue de l'adoption, à une séance prochaine, du règlement 505-2 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant le règlement 505-1 et avant, s'y référant pour y ajouter l'article 5.4.8°

L'avis de motion ainsi que le projet de règlement sont donnés par monsieur Owen MacCallum en vue d'adopter, à une séance prochaine, le règlement 505-2 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, abrogeant le règlement 505-1 et avant, s'y référant pour y ajouter l'article 5.4.8° :

*Il est interdit aux employés suivants de la municipalité :*

- 1- *Le directeur général et son adjoint;*
- 2- *Le secrétaire-trésorier et son adjoint;*
- 3- *Le trésorier et son adjoint;*
- 4- *Le greffier et son adjoint;*

*D'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.*

Des copies du projet de règlement sont à la disposition des citoyens à la séance tenante.

### AFFAIRES NOUVELLES

2018-09-05

### Adoption de la position de la municipalité relative au logiciel de notifications de masse

**Considérant que** le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre est entré en vigueur le 9 mai 2018 ;

**Considérant que** la municipalité doit se doter d'un logiciel de notification de masse afin d'envoyer, entre autres, des avis et de l'information aux citoyens de manière ciblée, efficace et rapide ;

**Considérant que** la section 1 de ce règlement spécifie que les municipalités doivent disposer de moyens pour alerter la population, préciser la nature, le lieu et les consignes du sinistre :

- Alerter la population : le message d'alerte à la population doit mentionner notamment la nature du sinistre, sa localisation ainsi que les consignes de sécurité à suivre ;
- Alerter et mobiliser les personnes désignées par la municipalité.

**Il est proposé** par madame Melissa Gushue, **appuyé** de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan se positionne en faveur de la firme Omnivigil le tout selon les conditions tarifaires proposées dans le cadre du regroupement régional.

Adoptée

2018-09-06

**Aménagement intergénérationnel du parc Emrick**

**Attendu que** le conseil de la municipalité de Noyan a pris connaissance des nouvelles modalités d'application du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

**Attendu que** le conseil autorise le projet d'aménagement intergénérationnel du parc Emrick et le dépôt de la demande d'aide financière ;

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise le projet proposé et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**Que** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associé à son projet si elle obtient l'aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

**Que** la municipalité n'envisage pas de réaliser les travaux en régie.

Adoptée

2018-09-07

**Achat tables et chaises salle Hector Leduc**

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, **appuyé** de monsieur Randy R. Smith et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise l'achat de 12 tables pliantes rectangulaires et de 50 chaises pliantes pour la salle Hector Leduc.

Adoptée

2018-09-08

**Achat d'un système d'accrochage pour œuvres d'art**

**Attendu que** la demande d'aide financière de la municipalité n'a pas été retenue dans le cadre de l'entente de développement culturel ;

**Attendu qu'un** montant de 773.00\$ est disponible dans l'entente tripartite pour les carrefours culturels, laquelle la municipalité participe ;

**Il est proposé** par madame Connie Bleau, **appuyé** de madame Melissa Gushue et résolu unanimement que le Conseil municipal de la municipalité de Noyan autorise l'achat d'un système d'accrochage pour œuvres d'art d'un montant de 1 500.00\$

Adoptée

**Varia**

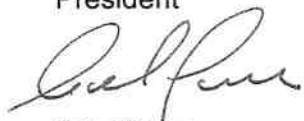
- a) 9 septembre 2018 – Journée familiale, épluchette de blé d'inde, inauguration panneaux d'exercices, dîner club de soccer de Noyan et trio de musiciens LFP.
- b) 20, 21 et 22 septembre 2018 – Congrès FQM
- c) 28 au 30 septembre 2018 – Les Journées de la culture et atelier culturel et écologique animé par Valérie Lahaie.

2018-09-09

**Clôture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.  
Il est 20h10.

Président



Réal Ryan  
Maire

Secrétaire



Guy Bérubé  
Directeur général / Secrétaire-trésorier